

**Procès-verbal de la réunion du Comité Syndical**  
**Mercredi 09 décembre 2020**  
**Salle Polyvalente Arc-Sous-Cicon et Visio-conférence**

Date de convocation : 02/12/2020		Nombre de titulaires EPCIs <u>en exercice</u> : <b>25</b> représentants <b>25 voix</b>		Nombre de titulaires Département <u>en</u> <u>exercice</u> : <b>5</b> représentants <b>25 voix</b>	
Département		EPCIs			
Présents titulaires	5	Présents titulaires	18		
Présents suppléants prenant part au vote	0	Présents suppléants prenant part au vote	1		
Présents suppléants ne prenant part au vote	1	Présents suppléants ne prenant part au vote	2		
Absents représentés	0	Absents représentés	1		
<b>Nombre de suffrages exprimés</b>		<b>45</b>			

L'an deux mille vingt, le mercredi 09 décembre 2020, le Comité syndical de l'EPAGE Haut-Doubs Haute-Loue, dûment convoqué, s'est réuni en séance ordinaire à la salle polyvalente d'Arc sous Cicon et pour la 1ère fois depuis la publication de l'ordonnance n° 2020-391 du 1er avril 2020 visant à assurer la continuité du fonctionnement des institutions locales et de l'exercice des compétences des collectivités territoriales et des établissements publics locaux et la LOI n° 2020-1379 du 14 novembre 2020 autorisant la prorogation de l'état d'urgence sanitaire et portant diverses mesures de gestion de la crise sanitaire en visio-conférence, sous la présidence de Monsieur Philippe ALPY.

**Participaient à cette réunion :**

**Représentants titulaires du Conseil Départemental du Doubs :**

M. Philippe ALPY, Thierry MAIRE DU POSET, Thierry VERNIER, Béatrix LOIZON, Gérard GALLIOT.

**Représentants suppléants Conseil Départemental du Doubs :**

Mme Florence ROGEBOSZ.

**Représentants titulaires des établissements publics de coopération intercommunale :**

Mmes, M. Jean-Claude GRENIER, Marc JACQUOT, Claude CURIE, Rémi DEBOIS, Christian VALLET, Jean-Pierre FRIGO, Kevin FADIN, Gérard FAIVRE, Olivier BILLOT, Michel PEPE, Claude LIETTA, Clément PONCELET, Daniel DEFASNE, Nicolas BARBE, Karine PONTARLIER, Jean-Marc GROSJEAN, Yves LOUVRIER.

**Représentants suppléants des établissements publics de coopération intercommunale :**

M. Jean Luc MERCIER, Louis GIROD, Jean-Louis MOUGIN.

**Membres titulaires et suppléants excusés :**

Mmes, M. Laurence BREUILLLOT, Christophe JOUVIN (donne procuration à M. CURIE), Yves MOUGIN, Serge MARTINS, Bernard LAUBIER

Monsieur Olivier BILLOT, délégué au sein de l'EPAGE et 1<sup>er</sup> adjoint de la commune d'Arc Sous Cicon souhaite la bienvenue à l'assemblée et donne la parole à Monsieur le Président.

## 1) Modalité d'organisation des séances de l'assemblée délibérante (Comité) à distance par téléconférence

Monsieur le Président constate que le quorum est atteint pour tenir la séance.

Monsieur le Président procède à lecture de la présente délibération et porte à la connaissance des membres de l'assemblée délibérante les éléments suivants :

En application de l'article 6 de l'ordonnance n° 2020-391 du 1<sup>er</sup> avril 2020 , les exécutifs locaux peuvent « *décider que la réunion de l'organe délibérant se tient par visioconférence ou à défaut audioconférence.*

Les convocations à la première réunion de l'organe délibérant (comité) à distance, précisant les modalités techniques de celles-ci, sont transmises par le président par tout moyen. Le président rend compte des diligences effectuées par ses soins lors de cette première réunion.

### **Sont déterminées par délibération au cours de cette première réunion :**

- les modalités d'identification des participants, d'enregistrement et de conservation des débats ;
- les modalités de scrutin .

Monsieur le Président rappelle qu'il a décidé de réunir une première réunion de l'assemblée délibérante (comité) à distance par visioconférence/audioconférence afin d'assurer la continuité du fonctionnement de la collectivité durant l'état d'urgence sanitaire lié à l'épidémie de Covid 19.

La solution technique retenue pour la tenue de cette séance à distance par visioconférence est : *Teams*.

Dans ce cadre, il rend compte des diligences effectuées par ses soins pour convoquer la présente réunion. Ainsi, après s'être assuré de l'exactitude des coordonnées téléphoniques et adresses mails de l'ensemble des délégués, les convocations à cette première réunion ont fait l'objet d'un envoi par mails le 02 décembre 2020. Enfin, un rappel de la tenue de la séance a été envoyé par mail 24 heures avant l'heure d'ouverture de la séance à l'ensemble des membres du conseil.

A l'issue de ces opérations, l'ensemble des délégués a été mis à même de participer effectivement à la réunion du Comité syndical de ce jour.

### **Monsieur le Président expose, en second lieu, qu'il appartient à l'assemblée délibérante de préciser au cours de cette première réunion, les conditions de la tenue du conseil à distance, et notamment :**

- les modalités d'identification des participants, d'enregistrement et de conservation des débats ;
- les modalités de scrutin.

Le Président propose d'adopter les conditions d'organisation qui figurent dans le règlement annexé à la présente délibération et qui détaillent globalement la technologie retenue pour l'organisation et la prise de parole, le déroulement du scrutin, les conditions d'enregistrement et de conservation des débats et les modalités d'information et d'accessibilité du public aux séances du bureau.

Résultat du vote :

Pour : 45

Contre : 0

Abstention : 0

**Délibération N°169 : Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Président et après en avoir délibéré, le comité syndical décide :**

- **D'approuver le règlement pour l'organisation d'une séance de l'assemblée délibérante (Comité) à distance annexées à la présente délibération**
- **De charger Monsieur le Président d'exécuter la présente délibération.**

## 2) Approbation procès-Verbal du Comité syndical du 05 octobre 2020

Le Président demande si des observations sont à formuler quant au dernier procès-verbal du Comité Syndical du 05 octobre dernier.

Résultat du vote :

➤ Pour : 45

➤ Contre : 0

➤ Abstention : 0

**Délibération N°170 : Aucune remarque n'étant formulée, le procès-verbal du bureau syndical du 05 octobre 2020 est approuvé à l'unanimité.**

## 3) Administration générale

### 1. Ordre des Vice-Présidents

Monsieur le Président indique que l'EPAGE a été destinataire d'un courrier de la Préfecture en date du 19 novembre 2020 concernant l'élection des Vice-présidents, en effet lors de l'élection de ces derniers, il a été décidé de ne pas attribuer d'ordre aux Vice-Présidents, sauf pour le 1<sup>er</sup> Vice-Président.

Cependant, dans les statuts de l'EPAGE, est fait référence à un tableau d'ordre des Vice-Présidents en cas de vacance d'un poste de VP. Il convient alors d'effectuer une nouvelle élection en précisant l'ordre des Vice-présidents.

**Délibération n°171 : L'exposé étant entendu les membres du Comité Syndical décident de retirer la délibération N°146 et procèdent l'élection des 9 Vice-Présidents.**

**2<sup>ème</sup> Vice-Président**

**Candidat : BILLOT Olivier**

Résultat du vote :

Pour : 45

Contre : 0

Abstention : 0

**M. Olivier BILLOT est élu 2<sup>ème</sup> Vice-président à la majorité.**

**3<sup>ème</sup> Vice-Président**

**Candidat : DEFRASNE Daniel**

Résultat du vote :

Pour : 45

Contre : 0

Abstention : 0

**M. Daniel DEFRASNE est élu 3<sup>ème</sup> Vice-président à la majorité**

**4<sup>ème</sup> Vice-Président**

**Candidat : DORNIER Aurélien**

Résultat du vote :

Pour : 45

Contre : 0

Abstention : 0

**M. Aurélien DORNIER est élu 4<sup>ème</sup> Vice-président à la majorité**

**5<sup>ème</sup> Vice-Président**

**Candidat : FAIVRE Gérard**

Résultat du vote :

Pour : 45

Contre : 0

Abstention : 0

**M. Gérard FAIVRE est élu 5<sup>ème</sup> Vice-président à la majorité**

**6<sup>ème</sup> Vice-Président**

**Candidat : FRIGO Jean-Pierre**

Résultat du vote :

Pour : 45

Contre : 0

Abstention : 0

**M. Jean Pierre FRIGO est élu 6<sup>ème</sup> Vice-président à la majorité**

**7<sup>ème</sup> Vice-Président**

**Candidat : LAUBIER Bernard**

Résultat du vote :

Pour : 45

Contre : 0

Abstention : 0

**M. Bernard LAUBIER est élu 7<sup>ème</sup> Vice-président à la majorité**

**8ème Vice-Président****Candidat : LIETTA Claude**Résultat du vote :

Pour : 45

Contre : 0

Abstention : 0

**M. Claude LIETTA est élu 8ème Vice-président à la majorité****9ème Vice-Président****Candidat : LOIZON Béatrix**Résultat du vote :

Pour : 45

Contre : 0

Abstention : 0

**M. Béatrix LOIZON est élu 9ème Vice-président à la majorité****10ème Vice-Président****Candidat : VALLET Christian**Résultat du vote :

Pour : 45

Contre : 0

Abstention : 0

**M. Christian VALLET est élu 10ème Vice-président à la majorité**

## 2. Mise en place des délégations

Le Président rappelle qu'il a déjà été discuté lors de réunions précédentes, les différentes délégations correspondantes à chacun des vice-présidents. La proposition est la suivante :

- Prévention des inondations : **Jean Claude GRENIER**
- Gestion des milieux naturels, secteur Loue : **Béatrix LOIZON**
- Gestion des milieux naturels, secteur Haut-Doubs : **Claude LIETTA**
- Restauration des milieux aquatiques, secteur Loue : **Bernard LAUBIER**
- Restauration des milieux aquatiques, secteur Haut-Doubs : **Jean Pierre FRIGO**
- Gestion de la ressource en eau : **Daniel DEFRASNE**
- Gestion du Foncier : **Gérard FAIVRE**
- Gestion des finances : **Olivier BILLOT**
- Gestion des ressources humaines : **Christian VALLET**

Résultat du vote :

Pour : 45

Contre : 0

Abstention : 0

**Délibération n°172 : Après discussion, les vice-présidents composant le bureau syndical, ont les délégations pour exercer et intervenir dans les domaines comme inscrits ci-dessus.**

### 3. Attribution indemnités aux Elus

Monsieur le Président explique que selon l'article R 5723-1 du code général des collectivités locales, les indemnités maximales de fonction des Présidents et Vice-présidents de Syndicat mixte ouvert (composé de communes, EPCI, départements, régions et autres établissements publics) sont les suivantes :

Population totale (tranche démographique)	Présidents			Vice-présidents		
	Taux maximum en %	Montants des indemnités		Taux maximum en %	Montants des indemnités	
		Annuel	Mensuel		Annuel	Mensuel
< 500	2,37	1 106,16 €	92,18 €	0,95	443,40 €	36,95 €
500 à 999	3,35	1 563,48 €	130,29 €	1,34	625,44 €	52,12 €
1 000 à 3 499	6,1	2 847,00 €	237,25 €	2,33	1 087,44 €	90,62 €
3 500 à 9 999	8,47	3 953,16 €	329,43 €	3,39	1 582,20 €	131,85 €
10 000 à 19 999	10,83	5 054,64 €	421,22 €	4,33	2 020,92 €	168,41 €
20 000 à 49 999	12,8	5 974,08 €	497,84 €	5,12	2 389,68 €	199,14 €
50 000 à 99 999	14,77	6 893,52 €	574,46 €	5,91	2 758,32 €	229,86 €
100 000 à 199 999	17,72	8 270,40 €	689,20 €	8,86	4 135,20 €	344,60 €
> 200 000	18,71	8 732,52 €	727,71 €	9,35	4 363,92 €	363,66 €

Le Président signale que lors du bureau syndical du 24 novembre dernier, les membres ont proposé une répartition des indemnités de la façon suivante :

Tranche démographique retenue : de 100 000 à 199 999 habitants.

75% du montant des indemnités pour le président et les 10 vice-présidents.

Président : 6 202,80 €/an soit 516,90 €/mois.

Vice-président : 3 101,40 €/an soit 258,45 €/mois.

**Total : 37 216,80 €/an**

Résultat du vote :

Pour : 45

Contre : 0

Abstention : 0

**Délibération n°173 : L'exposé entendu, le comité syndical se prononce favorablement à l'unanimité, sur l'attribution des indemnités présentée ci-dessus.**

#### 4. Désignation au sein des diverses structures

Le Président rappelle que l'EPAGE est membre de plusieurs structures et/ou instances.

Après discussion, les membres candidats et désignés pour représenter le nouveau syndicat dans les structures et/ou instances sont les suivants :

- **CBFC (*Conservatoire Botanique de Franche-Comté*)** : Jean Marc GROSJEAN (titulaire) et Kevin FADIN (suppléant)
- **CEN Franche-Comté (*Conservatoire des Espaces Naturels*)** : Jean Marc GROSJEAN (titulaire) et Michel PEPE (suppléant)
- **RNF (*Réserves Naturelles de France*)** : Jean Marc GROSJEAN (titulaire) et Béatrix LOIZON (suppléant)
- **Comité de gestion de la RNN (*Réserves Naturelles Nationales*) du Ravin Valbois** : Laurence BREUILLOT
- **Comité de gestion de la RNN (*Réserves Naturelles Nationales*) du Lac de Remoray** : Michel PEPE
- **Comité de gestion de la RNR (*Réserves naturelles Régionales*) de Frasne Bouverans** : Kévin FADIN
- **Comité de gestion de la RNR de la Seigne des Barbouillons** : Kevin FADIN
- **RAMSAR** : Claude LIETTA (titulaire) et Michel PEPE (suppléant)
- **CNAS (*Comité National d'Action Sociale*)** : Daniel DEFASNE (titulaire) et Christian VALLET (suppléant)
- **COFIL Natura 2000 Loue Lison** : Béatrix LOIZON
- **COFIL Natura 2000 Vallées du Dugeon et du Haut Doubs** : Claude LIETTA

Résultat du vote :

Pour : 45

Contre : 0

Abstention : 0

**Délibération n°174 : L'exposé entendu, le comité syndical se prononce favorablement, sur la désignation des élus présentée ci-dessus**

#### 5. Modification temps de travail du poste « Conservateur des Réserves Naturelles »

Le Président informe que le poste de conservatrice des réserves naturelles régionales de Frasne Bouverans et la Seigne des Barbouillons est partagé entre deux collectivités :

- L'EPAGE Haut Doubs Haute Loue à 70 % (45 % pour la RNR de Frasne Bouverans et 25 % pour la RNR de la Seigne des Barbouillons)
- La Communauté de communes Frasne Dugeon à 30 % (pour le volet ouverture au public de la RNR de Frasne Bouverans).

Au vu des bilans d'activités des deux années écoulées depuis la création du poste, il s'avère que le temps réellement constaté et nécessaire au volet ouverture au public de la RNR de Frasne Bouverans est de 40 % et non 30 %.

De ce fait, après échange avec la Région (autorité de gestion des deux réserves) la CFD et le gestionnaire de la Seigne des Barbouillons il est souhaité de réajuster la répartition des temps de travail entre l'EPAGE (60 %) et la CFD (40 %).

Le comité technique paritaire a été consulté pour cette modification et Elodie Mehl qui occupe le poste a donné son accord.

Il est précisé que ce changement n'a pas d'incidence financière pour l'EPAGE car le coût salarial de la conservatrice est répercuté auprès de la CFD et du gestionnaire de la réserve de la Seigne des Barbouillons.

Résultat du vote :

Pour : 45

Contre : 0

Abstention : 0

**Délibération n°175 : L'exposé étant entendu les membres du Comité Syndical à l'unanimité décident :**

- **de modifier la répartition du temps de travail comme suit :**  
**40 % pour la Communauté de Communes Frasne Drugeon et 60% pour l'EPAGE Haut Doubs Haute Loue**
- **de donner pouvoir au Président pour l'exécution de la présente délibération**

#### 4) Finances

##### 1. Décision modificative N°1 – Budget Général

Monsieur le Président indique que lors du BP 2020 avait été voté au chapitre 67 « charges exceptionnelles » un montant de 6 020 €, le détail était le suivant :

**6714** : Bourses et prix : 2 800.00 €

**673** : Titres annulés (exerc.antér.) : 3 220.00 €

Une augmentation de période de stage et un stage supplémentaire entraine un supplément de 2 114.00 € au compte 6714 « Bourses et prix ».

Une incompréhension concernant l'annulation de titre, nous a conduit à émettre deux mandats au compte 678 « Autres charges exceptionnelles »

Il est proposé d'abonder ce compte à hauteur de 13 721.00 € - crédits en provenance du compte « Prestation de service » :

**PROVENANCE : Compte 611 « Prestations de services » / montant : 13 721.00€**

**DESTINATION : Compte 678 « Autres charges exceptionnelles » / montant : 11 607 €**

**Compte 6714 « Bourses et prix » / montant : 2114.00 €**

Résultat du vote :

Pour : 45

Contre : 0

Abstention : 0

**Délibération N°176 : Les membres du Comité Syndical à l'unanimité, valident cette décision modificative.**



## 2. Décision modificative N°1 – Budget Annexe LIFE

Monsieur le Président explique que lors du vote du budget annexe Life, les chapitres d'ordres n'ont pas été équilibrés : Dépense 042 = 1 347 € ; recettes 040 = 1 347.26 € soit un écart de 0.26 €

Il est proposé d'équilibrer les chapitres d'ordre de la manière suivante :

**PROVENANCE : Compte 611 « Prestations de services » / montant : 0.26 €**

**DESTINATION : Compte 6811 « Dotations amortissement » / Montant 0.26 €**

Résultat du vote :

Pour : 45

Contre : 0

Abstention : 0

**Délibération N°177 : Les membres du Comité Syndical à l'unanimité, valident cette décision modificative.**

## 3. Décision modificative N°2 – Budget Annexe LIFE

Monsieur le Président informe que dans le cadre des travaux sur la tourbière de Malpas, des travaux ont été réalisés pour le compte de la commune de Malpas (délégation de maîtrise d'ouvrage), cependant nous rencontrons une insuffisance de crédit au compte 458101 de 3 400,80 €

Il est proposé d'abonder ce compte :

**PROVENANCE : Compte 21728 « Autres aménagement de terrains » / montant : 3 400.80 €**

**DESTINATION : Compte 458101 « Opération sous mandat » / Montant 3 400.80 €**

Résultat du vote :

Pour : 45

Contre : 0

Abstention : 0

**Délibération N°178 : Les membres du Comité Syndical à l'unanimité, valident cette décision modificative.**

## 4. Autorisation d'engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement avant le vote du BP 2021

Monsieur le Président rappelle que l'article L1612-1 du CGCT dispose que, dans le cas où le budget n'a pas été adopté avant le 1er janvier de l'exercice auquel il s'applique, l'exécutif de la collectivité peut, sur autorisation de l'organe délibérant, engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouvertes à l'exercice précédent jusqu'à l'adoption du budget et jusqu'au 15 avril, en l'absence d'adoption du budget avant cette date.

La délibération prise en application de cet article doit impérativement préciser le montant et l'affectation des crédits que l'exécutif est autorisé à mandater.

Cette disposition permet aux collectivités territoriales d'engager budgétairement de nouvelles dépenses d'investissement au titre d'un exercice considéré, et de passer de nouveaux actes de commande publique avant le vote du budget.

Les crédits engagés par anticipation suivant cette procédure sont inscrits au budget lors de son adoption.

Pour le budget principal :

Chapitre comptable		Crédits votés en 2020	25 %
20	Frais d'études	520 176,68 €	130 044,17 €
21	Immobilisations	62 200,00 €	15 550,00 €
23	Immos en cours	1 150 258,70 €	287 564,68 €

Pour le budget annexe « Life » :

Chapitre comptable		Crédits votés en 2020	25 %
20	Frais d'études	65 430,48 €	16 357,62 €
21	Immobilisations	1 342 102,88 €	335 525,72 €

#### Résultat du vote :

Pour : 45

Contre : 0

Abstention : 0

#### **Délibération N°179 : Le comité syndical, à l'unanimité des membres présents :**

- **Autorise le Président à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement dans la limite du quart des crédits ouverts aux budgets de l'exercice 2020.**

### 5. Premiers éléments de prospective financière en vue de l'Elaboration du Plan Pluriannuel d'investissement (PPI)

Présentation par Monsieur Olivier Billot, Vice-Président en charge de la délégation Finances (voir ci-dessous).

Cette présentation met en avant une capacité d'investissement annuel pour l'EPAGE, en l'état des montants de cotisations actuelles, de l'ordre de 900 k€ à 1 M€, alors que le portefeuille de projets en cours se chiffrait plutôt à 2 M€/an.

Des priorités vont donc devoir être réalisées dans le cadre de l'élaboration du Plan Pluriannuel d'Investissement.

Monsieur le Président rappelle que l'EPAGE s'était engagé à se réunir avec des Présidents d'EPCI afin de leur présenter le Débat d'Orientation Budgétaire, il conviendra donc de fixer une date. Il faudra aussi échanger avec les Présidents concernant les le montant des participations statutaires, actuellement celles-ci sont figées.

Monsieur Olivier Billot précise qu'actuellement les participations statutaires sont appelées en fonctionnement et en investissement, pour lui il serait intéressant d'appeler les cotisations uniquement sur la section de fonctionnement de l'EPAGE, ainsi l'épargne brute sortirait en positif et permettrait à l'EPAGE de recourir à l'emprunt plus facilement. Ce sujet devra être abordé lors des prochains bureaux syndicaux.

Monsieur Jean Claude Grenier souhaite qu'une réflexion soit engagée concernant la mise en place de la taxe GEMAPI dans les EPCIs ; en effet des dépenses nouvelles liées au volet PI (Prévention des Inondations) de la compétence GEMAPI apparaissent (pour mémoire les deux anciens syndicats n'exerçaient pas cette compétence).

Un travail devra être effectué au sein de l'EPAGE, dans le but de proposer une estimation du montant des dépenses qui pourraient être couvertes par les recettes de cette taxe, dans l'idéal pour le 30 juin, puisque les EPCI doivent délibérer avant le 30 octobre pour une éventuelle mise en place de la taxe GEMAPI en n+1.

## 5) Milieux Naturel : Points sur les principaux enjeux du mandat

Présentation par Madame Béatrix LOIZON, Vice-Présidente en charge de la Délégation Milieux Naturels en binôme avec M. Claude LIETTA (voir ci-dessous).

Madame LOIZON fait état de la réunion de travail organisée avec les salariés en charge de la mise en œuvre de la compétence « milieux naturels ». Il en ressort sentiment mitigé sur le volet biodiversité avec des constats de perte de biodiversité sur le territoire sur les écosystèmes (secs ou humides) même si des actions positives fortes ont pu être menées ces dernières années (LIFE Tourbières, Contrat natura 2000 sur les pelouses sèches de la vallée de la Loue...). Il en ressort également un sentiment de moindre prise en compte de ce volet en interne à l'EPAGE, par rapport à la compétence « milieux aquatiques » ou « prévention des inondations », qui semble toucher plus concrètement les élus, avec notamment des actions plus concrètes de travaux.

Le relationnel avec les agriculteurs tend à se durcir localement et les marges de manœuvre sur cette thématique sont réduites, notamment sur les secteurs ne bénéficiant pas de zonages particuliers, et dépendent d'autres politiques publiques (Politique Agricole Commune notamment).

Madame Béatrix LOIZON laisse la parole à Mme Geneviève MAGNON, chargée de missions Life tourbière, Natura 2000, Ramsar, RNR. Geneviève MAGNON tient à rappeler l'importance de la biodiversité qui est malheureusement trop souvent caricaturée comme la passion de quelques « écolos ». Il est rappelé pour caractériser l'importance de cette biodiversité qu'elle fait partie de « l'écosystème humain » à travers l'ensemble des micro-organismes que nous abritons, notre corps pour vivre en a besoin pour fonctionner et se défendre (cf pandémie actuelle), elle est donc essentielle et primordiale au bon fonctionnement vital. Lorsqu'elle est défaillante, nous sommes malades. Les écosystèmes naturels subissent le même sort avec une moindre résistance des fonctionnements naturels qui rendent services à l'homme, si la biodiversité est altérée : espèces invasives, ravageurs de récoltes, moindre efficacité face au changement climatique... Il est donc temps de prendre autant au sérieux la préservation de la biodiversité que la qualité et/ou quantité d'eau qui vont de pair, les interactions sont globales.

## 6) Retour sur les commissions

### 1. Prévention Inondations

Présentation par Monsieur Jean-Claude GRENIER, Vice-Président en charge de la Délégation Prévention des Inondations (voir ci-dessous), suite à la commission PI qui s'est déroulée le 25 novembre 2020.

Monsieur Jean Claude GRENIER tient à souligner que le nombre de sollicitations par les communes augmente progressivement sur la thématique de la prévention des inondations, sachant que chaque cas est particulier et nécessite à chaque fois de distinguer ce qui relève de la compétence PI de l'EPAGE et des compétences communales ou intercommunales (eaux pluviales, ruissellement, voirie etc...).

En 2019, l'EPAGE s'est appuyé par le cabinet d'avocat SEBAN pour rédiger une doctrine d'intervention, et ainsi traiter de façon homogène et cohérente les types de problèmes sur lesquels nous pouvons intervenir. En fonction des situations concrètes qui seront rencontrées, ce document est potentiellement amené à évoluer.

## 2. Ressources Humaines

Monsieur Christian VALLET, en charge de la délégation RH indique que la commission Ressources Humaines s'est réunie le 26 novembre 2020, pour aborder les points suivants :

- RIFSEEP : Le tableau de cotation pour IFSE est en cours de finalisation et un échange entre les agents au sujet du CIA est prévu.
- Télétravail : possibilité de le mettre en place pour une période test de 6 mois à raison d'un jour par semaine. Un contrat encadrant le télétravail est en cours de rédaction.
- Règlement intérieur : Une ébauche du règlement intérieur existe mais celle-ci doit être complétée en matière notamment de risques professionnels.

La commission RH doit se réunir de nouveau le 15 décembre 2020

## 7) Retour sur les décisions du Bureau Syndical

Les statuts prévoient qu'à chaque comité syndical un retour des décisions prises en bureau par délégation du comité doit être fait.

La liste des délibérations prises par le bureau figure ci-dessous :

23/09/2020	152	Life	Convention Mandat CEN/EPAGE Life 2
14/10/2020	161	Administration générale	Approbation PV 23/09/2020
14/10/2020	162	Life	Attribution marché Frambourg
24/11/2020	163	Administration générale	Modalité organisation visio
24/11/2020	164	Administration générale	Approbation PV 14/10/2020
24/11/2020	165	Administration générale	Acquisition foncière Chaux neuve
24/11/2020	166	Milieux Naturels	Acquisition foncière Arc sous cicon
24/11/2020	167	Rivière	Restauration Lotaud - financement
24/11/2020	168	Rivière	Instrumentation puit château de joux - convention

## 8) Questions diverses

Monsieur le Président tient à remercier Benoit VIENNET, Maire de la commune d'Arc sous Cicon, pour l'accueil mais aussi pour l'intérêt que la commune porte à l'EPAGE, notamment dans le cadre des travaux de restauration du Grand Marais.



## Analyse budgétaire et financière de l'EPAGE

09/12/2020 18h00  
Arc Sous Cicon

1

## SOMMAIRE

- 1) Analyse budgétaire rétrospective 2019
- 2) Détermination des capacités d'investissement de l'EPAGE à contribution constante de 2020 à 2024
- 3) Listing des projets d'investissement à venir à court et moyen terme (hors budget LIFE 1 ou 2)

2

### 1- ANALYSE BUDGETAIRE RETROSPECTIVE 2019

Analyse	2019
Recettes de fonctionnement courant	917 692,29
Dépenses de fonctionnement courant	968 963,66
<b>Epargne de gestion</b>	<b>-51 271,37</b>
Résultats financiers	-10 890,48
Résultats exceptionnels	-1 921,40
<b>Epargne brute</b>	<b>-64 083,25</b>
Remboursement courant du capital de la dette (hors RA)	33 809,03
<b>Epargne Disponible (Autofinancement net)</b>	<b>97 892,28</b>
Dépenses réelles d'investissement	2 021 014,29
Recettes réelles d'investissement	1 198 430,41
<b>Besoin de financement</b>	<b>822 583,88</b>
Emprunts nouveaux	1 300 000,00
<b>Variation du fonds de roulement (Hors cessions d'immo.)</b>	<b>379 523,84</b>
Produits des cessions d'immobilisations	0,00
<b>Variation du Fond de roulement (Avec Cessions d'immo)</b>	<b>379 523,84</b>
Résultat reporté de l'exercice N-1	548 140,85
<b>Résultat de l'exercice N au 31/12</b>	<b>927 664,69</b>
Dette au 31 12	1 566 193,75

3

### 1- ANALYSE BUDGETAIRE RETROSPECTIVE 2019

#### Quelques précisions sur l'analyse budgétaire 2019 :

- La construction budgétaire de l'EPAGE fait ressortir les contributions des collectivités adhérentes (EPCI et Département) en recette de fonctionnement et en recette d'investissement, d'où un déficit de la section de fonctionnement à travers les grands niveaux d'épargne puisqu'une partie des recettes est constatée en investissement,
- Un niveau d'investissement soutenu en 2019 avec 2 M€,
- La souscription d'un emprunt en 2019 de 1,3 M€ en prêt relais en attente du versement de subventions notifiées après finalisation des travaux,
- Un résultat de clôture au 31/12/2019 de 927 664,69 euros.

4

## 2- LES CAPACITES D'INVESTISSEMENT DE L'EPAGE

L'objectif est de déterminer la capacité d'investissement annuelle de l'EPAGE à ressources constantes pour les collectivités membres, dans un premier temps, afin d'établir demain une programmation des investissements.

Rappel des cotisations des membres en fonctionnement et investissement :

CODE 1	LIBELLE	2019	2020	2021	2022	2023	2024
7473	Département - Contribution fonctionnement	139 667,33	140 372,22	140 372,22	140 372,22	140 372,22	140 372,22
74741	Communes membres du GDP	261 532,47	1,00	1,00	1,00	1,00	1,00
747411	Contribution CC Frasse Dragoon	0,00	21 107,33	21 107,33	21 107,33	21 107,33	21 107,33
747412	Contribution CC Grand Fontaineil	0,00	69 683,11	69 683,11	69 683,11	69 683,11	69 683,11
747413	Contribution CC Lacs et Montagnes du Haut Doubs	0,00	36 720,98	36 720,98	36 720,98	36 720,98	36 720,98
747414	Contribution CC Montbenoit	0,00	18 794,29	18 794,29	18 794,29	18 794,29	18 794,29
747415	Contribution CC Val de Montsau	0,00	51 178,05	51 178,05	51 178,05	51 178,05	51 178,05
747416	Contribution CC Perles du Haut Doubs	0,00	18 215,92	18 215,92	18 215,92	18 215,92	18 215,92
747417	Contribution CC Loue Lison	0,00	56 671,74	56 671,74	56 671,74	56 671,74	56 671,74
747418	Contribution CC Arbou Pailley Salins	0,00	25 776,24	25 776,24	25 776,24	25 776,24	25 776,24
747419	Contribution CC Allitude 800	0,00	16 770,21	16 770,21	16 770,21	16 770,21	16 770,21
1363	Départements	322 877,33	252 689,32	252 689,32	252 689,32	252 689,32	252 689,32
1365	Groupements de collectivités et collectivités à statut particulier	248 761,47	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13651	Participations inv. par CC Frasse Dragoon	0,00	12 295,11	12 295,11	12 295,11	12 295,11	12 295,11
13652	Participations inv. par CC Grand Fontaineil	0,00	40 980,79	40 980,79	40 980,79	40 980,79	40 980,79
13653	Participations inv. par CC Lacs et Montagnes du Haut Doubs	0,00	21 390,13	21 390,13	21 390,13	21 390,13	21 390,13
13654	Participations inv. par CC Montbenoit	0,00	10 947,76	10 947,76	10 947,76	10 947,76	10 947,76
13655	Participations inv. par CC Val de Montsau	0,00	29 811,44	29 811,44	29 811,44	29 811,44	29 811,44
13656	Participations inv. par CC Perles du Haut Doubs	0,00	10 610,85	10 610,85	10 610,85	10 610,85	10 610,85
13657	Participations inv. par CC Loue Lison	0,00	33 011,54	33 011,54	33 011,54	33 011,54	33 011,54
13658	Participations inv. par CC Arbou Pailley Salins	0,00	24 978,46	24 978,46	24 978,46	24 978,46	24 978,46
13659	Participations inv. par CC Allitude 800	0,00	9 788,72	9 788,72	9 788,72	9 788,72	9 788,72

5

## 2- LES CAPACITES D'INVESTISSEMENT DE L'EPAGE

Analyse	2019	2020	2021	2022	2023	2024
Recettes de fonctionnement courant	917 692,29	1 361 751,60	940 793,00	940 793,00	940 793,00	940 793,00
Dépenses de fonctionnement courant	968 963,66	1 005 697,97	1 114 377,48	1 098 016,92	1 090 351,06	1 102 876,73
<b>Epargne de gestion</b>	<b>-51 271,37</b>	<b>356 053,63</b>	<b>-173 584,48</b>	<b>-157 223,92</b>	<b>-149 558,06</b>	<b>-162 083,73</b>
Résultats financiers	-10 890,48	-16 335,01	-10 832,30	-8 712,18	-3 962,31	-3 387,26
Résultats exceptionnels	-1 921,40	-10 194,41	-5 100,00	-5 100,00	-5 100,00	-5 100,00
<b>Epargne brute</b>	<b>-64 083,25</b>	<b>329 524,21</b>	<b>-189 516,78</b>	<b>-171 036,10</b>	<b>-158 620,37</b>	<b>-170 570,99</b>
Remboursement courant du capital de la dette (hors RA)	33 809,03	43 993,09	32 098,54	21 781,43	22 338,80	22 813,85
Remboursement spécifique prêt relais 1,3 M€		400 000,00	300 000,00	600 000,00		
<b>Epargne Disponible (Autofinancement net)</b>	<b>-97 892,28</b>	<b>-114 468,88</b>	<b>-521 615,32</b>	<b>-792 817,53</b>	<b>-180 959,17</b>	<b>-193 484,84</b>
Dépenses réelles d'investissement	2 021 014,29	816 538,18	1 000 001,00	1 000 001,00	1 000 001,00	1 000 001,00
Recettes réelles d'investissement	1 198 430,41	1 598 490,98	1 039 169,99	1 039 169,99	1 039 169,99	1 039 169,99
<b>Besoin de financement</b>	<b>822 583,88</b>	<b>-781 954,82</b>	<b>-39 168,99</b>	<b>-39 168,99</b>	<b>-39 168,99</b>	<b>-39 168,99</b>
Emprunts nouveaux	1 300 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>Variation du fonds de roulement (Hors cessions d'imm.o.)</b>	<b>379 523,84</b>	<b>667 485,94</b>	<b>-482 446,33</b>	<b>-753 648,54</b>	<b>-141 790,18</b>	<b>-154 315,85</b>
Produits des cessions d'immobilisations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>Variation du Fond de roulement (Avec Cessions d'Imm.o.)</b>	<b>379 523,84</b>	<b>667 485,94</b>	<b>-482 446,33</b>	<b>-753 648,54</b>	<b>-141 790,18</b>	<b>-154 315,85</b>
Résultat reporté de l'exercice N-1	548 140,85	927 664,69	1 595 150,63	1 112 704,30	359 055,76	217 265,58
<b>Résultat de l'exercice N au 31/12</b>	<b>927 664,69</b>	<b>1 595 150,63</b>	<b>1 112 704,30</b>	<b>359 055,76</b>	<b>217 265,58</b>	<b>62 949,73</b>
Dette au 31 12	1 566 193,75	1 122 200,66	790 102,12	168 320,69	145 981,89	123 068,04

7

## 2- LES CAPACITES D'INVESTISSEMENT DE L'EPAGE

A partir de la projection de la section de fonctionnement en recettes (contributions, subventions...) et en dépenses (charges à caractère général, charges de personnel...), nous avons pu arrêter un montant moyen d'investissement annuel (sur la base de 50 à 60 % de subventions en moyenne)

Ce montant moyen d'investissement ressort à 1 M€ par an.

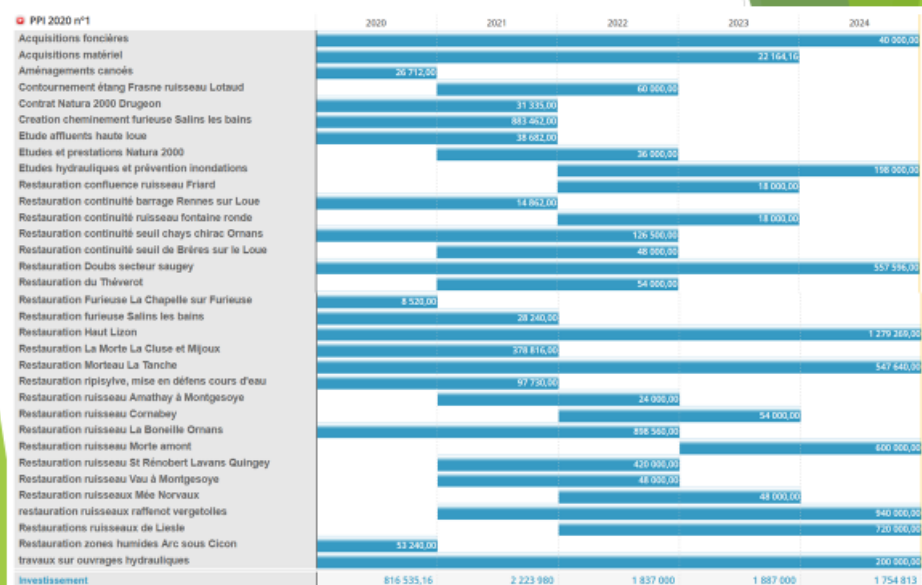
Il n'est pas prévu d'endettement supplémentaire à ce stade.

Il y a un prélèvement annuel du fond de roulement.

Le mode de financement de l'EPAGE avec des contributions des membres en recette de fonctionnement et en recette d'investissement rend difficile le recours à l'emprunt puisque le niveau d'épargne de gestion en section de fonctionnement ne permet pas de couvrir une annuité de dette supplémentaire. Ce mode de constatation des recettes liées aux contributions des membres sur les deux sections pourra être discuté afin de faciliter l'équilibre budgétaire futur.

6

## 3- LISTING DES PROJETS D'INVESTISSEMENT A VENIR A COURT ET MOYEN TERME (Hors budget LIFE 1 ou 2)





## Préservation de la biodiversité Quels enjeux demain pour l'EPAGE ?

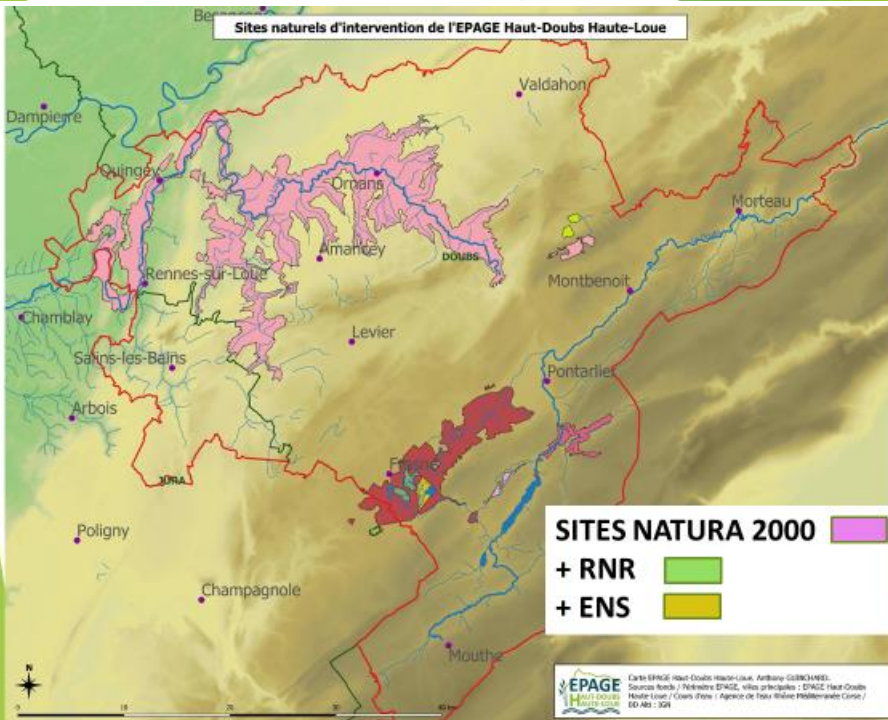
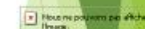
1

### Missions de l'EPAGE en matière de biodiversité

Une intervention sectorielle liée à la mise en œuvre de politiques publiques européennes, nationales, régionales, départementales

- Animation de 2 sites Natura 2000 : Contrats, Mesures agro-environnementales, Charte, labellisation RAMSAR...
- Co-gestion de 2 Réserves Naturelles Régionales (RNR)
- Gestion de 2 Espaces Naturels Sensibles

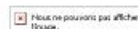
Une mission plus transversale récente : élaboration de la Trame Verte et Bleue sur Loue Lison (mais financement Natura 2000)



### Missions de l'EPAGE en matière de biodiversité

L'EPAGE est un acteur parmi d'autres de la préservation de la biodiversité :

- N'a pas tous les leviers (ex : politique agricole commune...)
- Mais antériorité de travail et échelle suffisante pour avoir reculé sur les enjeux de son territoire et une capacité d'action



## Les constats de + 20 d'actions

Des éléments positifs :

- ▶ Des politiques reconnues et globalement acceptées (Natura 2000...)
- ▶ Des actions efficaces de restauration/préservation de la biodiversité (contrats Natura 2000 milieux ouverts Loue, îlots senescences forêt, LIFE Tourbières...)
- ▶ La biodiversité se maintient mieux dans les espaces préservés

**MAIS**

Des éléments inquiétants :

- ▶ Erosion biodiversité mesurée localement, notamment sur les milieux ouverts (ex : perte 40 % biodiversité dans prairies fauches site Natura 2000 Loue Lison en 20 ans)
- ▶ Pressions + en + fortes sur milieux humides notamment (intensification)

5

## Les constats de + 20 d'actions

Au vu des enjeux locaux

- ▶ Nécessité d'une action transversale et intégrée (lien avec volet urbanisme, SCOT, PLU...)
- ▶ Nécessité d'une action structurelle avec les filières (agricoles notamment)
- ▶ Nécessité de poursuivre et renforcer la sensibilisation et la communication, auprès des élus notamment car la biodiversité reste affaire de spécialistes et moins accessible que les enjeux eau qui sont rentrés dans les esprits (notamment suite sécheresses successives)

6

## Quels leviers d'action et priorités pour l'EPAGE à court et moyen terme ?

Besoin de refaire de la pédagogie pour sécuriser outils qui fonctionnent sur les zones à fort enjeux

- ▶ Ex : sécuriser foncier avec les maires pour gestion du bassin du Dugeon (futur contrat natura 2000 à discuter en 2021)

Sur nouveaux secteurs EPAGE, intérêt outils tels que ENS pour sensibilisation acteurs locaux

- ▶ Ex : mise en place ENS Val de Morteau

Démultiplier l'action grâce à des programmes ayant fait preuve de leur efficacité

- ▶ Ex : Elaboration d'un nouveau LIFE Climat au 1<sup>er</sup> semestre 2021

7

## Quels leviers d'action et priorités pour l'EPAGE à court et moyen terme ?

Réflexion à engager en 2021 sur le volet agricole (enjeux multiples biodiversité et eau)

- ▶ A court terme : proposition de reconduire les MAE en 2021 mais en annonçant nécessité de revoir sur le fond
- ▶ A moyen terme : réfléchir sur le rôle de l'EPAGE en terme accompagnement plus structurel en partenariat avec profession agricole (ex du PNRHJ qui dispose d'animateurs agri-environnementaux qui accompagne des projets tel que GIEE des 2 lacs)
  - ▶ Rapprochement avec Coopératives volontaires ?
  - ▶ CETA/GEDA (groupes réflexion agricoles)

8





Commission  
prévention des  
inondations  
25/11/2020 18h30  
Chenecey Buillon

1

## CHAMP INTERVENTION EPAGE (STATUTS)

Gestion des digues et aménagements hydrauliques (compétence PI) : digue de Bannans

Gestion des ouvrages propriétés de l'EPAGE (12 seuils sur la Loue). Les ouvrages propriétés des communes restent à leur charge.

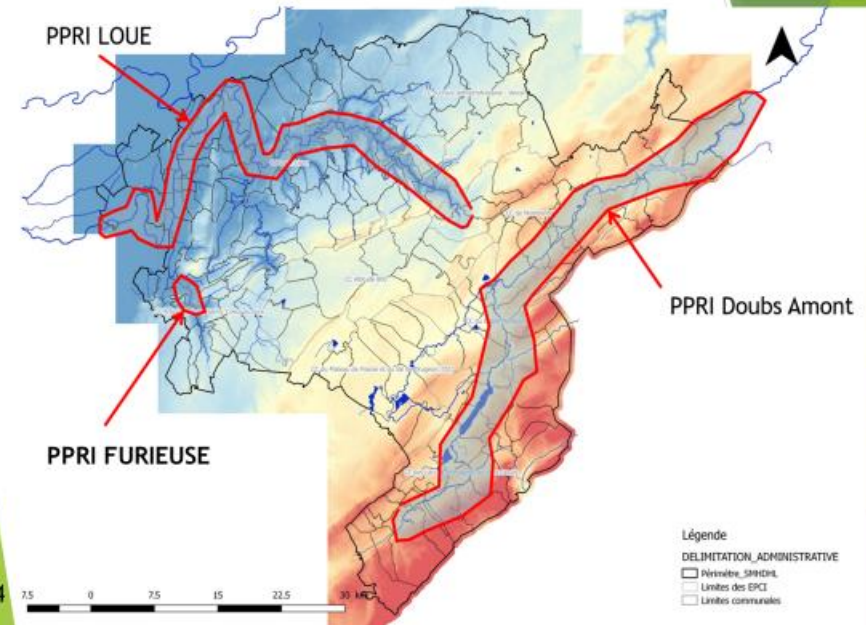
Aménagement et gestion globale d'un bassin versant

Sensibilisation à la prévention des inondations (prise en compte PPRI, vigilance doc urbanismes, lien avec SAGE)

Intervention en cas de carence des riverains et risque inondation avéré



## ENJEUX INONDATIONS DU TERRITOIRE



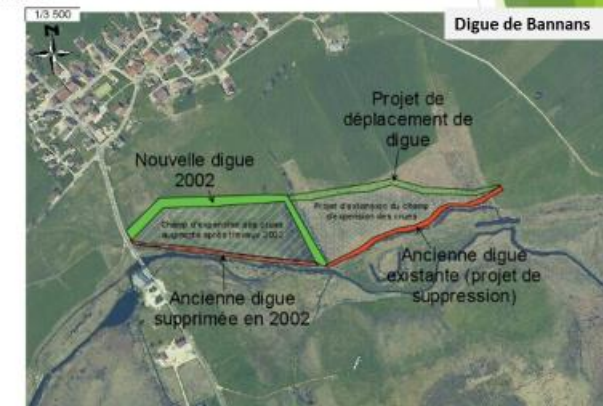
4

## GESTION DES DIGUES

1 Seul ouvrage recensé : digue de protection contre les crues du Drugeon à Bannans.

Etude de dangers en cours (46 k€)

Protocole gestion ouvrage en période normale et période de crue à définir



## GESTION OUVRAGES EPAGE

Mise en place télésurveillance sur 5 ouvrages (Lods, Vuillafans, Montgesoye, Ornans, Quingey)

Protocole de gestion en période de crue en cours rédaction à partager avec les communes concernées (réunion à prévoir en décembre)

Révision lourde systèmes manœuvre à prévoir (vérins) en 2021 et 2022

Entretien et réparations régulières à prévoir sur les 12 ouvrages hydrauliques + passes à poissons

## QUELQUES SITUATIONS RENCONTREES DEPUIS 2019

Commune Montgesoye, inondations ruisseau Vau, étude en cours



Commune Rurey, inondations Bief de Vaux, étude faite par la commune



Commune de Jougne, risque inondation, problème ouvrages + érosions berges La Jougna

Commune de Rouhe, inondations par ruissellement

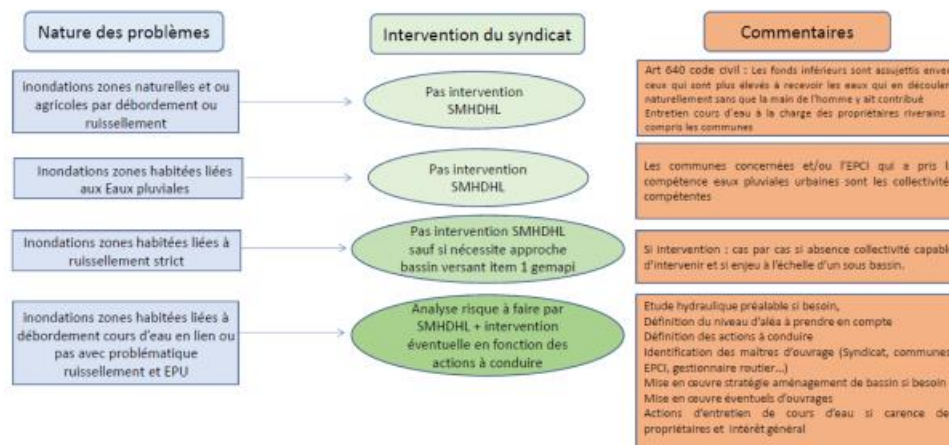
Commune d'Ornans pour risques inondations ruisseau enterré de Mambouc.



## DOCTRINE INTERVENTION EPAGE SUR AUTRES SITUATIONS

Doctrine élaborée en 2019 à partir analyse juridique détaillée statuts et jurisprudence.

Schéma d'intervention du SMHDHL volet inondations



## Moyens humains et financiers

### Moyens humains

0.25 ETP technicien pour ouvrages hydrauliques loue  
0.1 à 0.2 ETP chargé mission pour volet PI (digues, études hydrauliques...)

### Moyens financiers alloués (budget 2020)

Etudes hydrauliques (ex ruisseau Vau) : 54 k€  
Etudes ouvrages (ex : étude dangers Bannans) : 21 k€  
Maintenance ouvrages : 30 k€

Financement par cotisations EPCI uniquement, dépenses non subventionnables.

Question de la mise en place de la taxe GEMAPI ?